

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 4

présenté par  
M. Minot  
-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.